



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 18 JUIN 2024 PRESENTIEL

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), J. CORDON-MELO, J. CROISE, B. ELHOR, B. FOLTIER, N. RIT, Y. JABRI.

Assistent : M. D. TURCK, Mme B. LINOSSIER, M. I. GRADINARI.

Excusés : MM. A. AISSAOUI, N. SAADA, A. BCHIR, D. DUPUIS, A. GONZALEZ, F. GALLONDE, J. CARLIER.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- **Convocations**
- **Classements**
- **Dossier Médical - Rappel**
- **Questions diverses et tour de table**

CONVOCATIONS

La CDA va convoquer plusieurs arbitres en urgence pour des manquements aux devoirs administratifs. Les arbitres seront notifiés personnellement.

CLASSEMENTS

Mail de M. Nadhmi WESLATI : après vérification, considérant qu'il a bien effectué le test théorique, la CDA maintient M. Nadhmi WESLATI dans la catégorie AAD1 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Mail de M. Ismaila DIOP: après vérification, considérant que l'arbitre est arrivé en cours de saison, la CDA gèle sa saison et maintient M. Ismaila DIOP dans la catégorie D1 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Mail de M. Aimen GADER: la CDA accède à sa demande de rester une dernière année en JAD. En conséquence, elle décide de maintenir le premier rétrogradé de D2, à savoir M. Zakoina FAHAR, pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

La CDA souhaite rappeler à tous les arbitres, qu'en fonction des non-renouvellements des arbitres lors de la prochaine saison 2024/2025, elle pourra repêcher ou promouvoir des arbitres au regard des classements 2023/2024 afin de maintenir les effectifs par catégorie.



DOSSIER MEDICAL - RAPPEL

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2024/2025 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Le dossier médical peut être retourné à la CDA de deux manières :

- Le dépôt au siège du District (en mains propres à **B. LINOSSIER**)
- L'envoi par courrier au siège du District (ou par mail à cda@districtvaldemarne.fff.fr)

Dans les deux cas, pensez à faire une copie (et à la conserver) de votre dossier avant envoi.

IMPORTANT : Votre dossier médical doit nous parvenir en une seule fois. Tout envoi partiel ou incomplet ne sera pas traité.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION